

## SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU JEUDI 30 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION N°021-8-2023

**OBJET : Mise hors d'eau du gymnase de Lormes  
dans l'attente des travaux de réhabilitation**

**Date de convocation : 17/11/23**

**Nombre de conseillers : 50**

**En exercice : 50**

**Présents : 36**

- Titulaires : 34

- Suppléants : 2

**Absents : 14**

- Dont représentés : 11

**Votants : 47**

- Pour : 47

- Contre : 0

- Abstention : 0

**N'ayant pas pris part au vote : 0**

**Présents :**

- Mesdames Christine PIN, Brigitte GAUDRY, Chantal-Marie MALUS, Martine DAOUST, Fabienne PETITRENAUD, Christiane GADREY, Denise FOUCAULT, Andrée LUTREAU, Danièle PERROT, Marie LECLERCQ, Florence BERLO, Laurence GUILLAUME, Chantal BERNIER ;

- Messieurs Jean-Luc BLANDIN, Jean-Marie PAUTRAT, Marc PERRIN, Emmanuel RABEUX, Patrice GRIMARDIAS, Laurent SOULLARD, André BUTTIGHOFFER, Sylvain MATHIEU, Eric JUSSIÈRE, Jean-Pierre BILLARD, Daniel GONTHIER, René BLANCHOT, Fabien BAZIN, Christian PAUL, Philippe DAUVERGNE, Eric GALLOIS, Jean-Pierre GIRARD, Christian LETEURTRE, Daniel MARTIN, Laurent LIBRERO, Georges FLECCQ, Sébastien DAVIOT, Abel MOURA ;

**Pouvoirs :** Marie-Christine GROSCHE à Christine PIN, Brigitte DUVERNOY à Eric GALLOIS, Jean-Sébastien HALLIEZ à Emmanuel RABEUX, Serge DUSSAULE à Brigitte GAUDRY, Yasemin DOGAN KUKUK à André BUTTIGHOFFER, Sandrine DURAND à Chantal-Marie MALUS, Jean-Max GLORIFET à Eric JUSSIÈRE, Marc BONNOT à Daniel MARTIN, Patrice JOLY à René BLANCHOT, Bernard DETILLEUX à Jean-Luc BLANDIN, Jean-Luc VIEREN à Philippe DAUVERGNE

**Secrétaire de séance :** Christine PIN

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5214-16 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment l'article R. 2122-8 ;

Considérant que des infiltrations d'eau sont apparues en de multiples endroits dans le gymnase de Lormes ;

Considérant que, dans l'attente des travaux de réhabilitation, il est nécessaire de procéder rapidement à la pose d'un dispositif d'étanchéité afin de mettre en sécurité cet équipement et ses usagers ;

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

1. Donne pouvoir au Président pour définir et organiser les modalités de passation du marché relatif à la pose d'un dispositif d'étanchéité sur le gymnase de Lormes dans l'attente des travaux de réhabilitation et pour signer celui-ci.
2. Autorise le Président à solliciter toutes subventions afférentes au projet.
3. Autorise le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

René BLANCHOT



Le secrétaire,

Christine PIN

